

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE PHARMACIE
SEANCE PLENIERE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Le Conseil de l'UFR de Pharmacie s'est réuni le 30 septembre 2026 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur David BALAYSSAC, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

Sont présents :

Collège A : M. David BALAYSSAC, Mme Florence CALDEFIE-CHEZET, M. Jean-Michel CHEZAL, Mme Pascale GUEIRARD, M. Paul-Olivier ROUZAIRE

Collège B : M. Eric DEBITON, Mme Caroline DECOMBAT, Mme Emmanuelle LAINE, Mme Mercedes QUINTANA, Mme Chantal SAVANOVITCH, M. Jérémie TALVAS, M. Eric WERSINGER.

Collège BIATSS : M. Maxime BERTUCAT, M. Alexis BRED, Mme Pauline GRANSEIGNE, Mme Alexine VIGNAL.

Collège étudiant : Mme Agathe DUPUIS (en visio), Mme Louise FARGE, M. Florian OGHEARD, M. Pierre PRADELEIX, Mme Gaëlle VAURS.

Personnalités extérieures : M. Bruno BORDAS, Mme Delphine OUDOUL.

Invités permanents : Mme Gaëlle ROBERT, Mme Valérie WEBER.

Sont excusés :

Collège A : M. Erick BEYSSAC, Mme Laurence TERRAIL, Mme Christine COURTEIX-RAUSCH, Mme Valérie SAUTOU, M. Stéphane WALRAND

Collège B : M. Damien BALESTRINO, M. Christophe MALLET, Mme Magali VIVIER

Collège étudiant : M. Lou-Ann ENGRAND, M. Paul LAVAURE, Mme Manon PRIAM, M. Mathéo ROCHE, M. Théo TOURGON

Personnalités extérieures : Mme Lise BERNARD, Mme Candice CATILLON-ROUSSEAUX, Mme DE LAROUZIERE Sylvie, Mme Dominique LALLE, M. Philippe OSSEDAT, Mme Anne-Monique SIMONIN.

ORDRE DU JOUR

I. Structure

1.1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 30/06/2026

Monsieur le Doyen-Directeur donne lecture du procès-verbal de la séance précédente en date du 30 juin 2026. Il est approuvé avec une abstention.

1.2. Point sur les effectifs de rentrée

Monsieur le Doyen-Directeur présente les évolutions des effectifs étudiants entre l'année 2025/2026 et 2026/2027.

Il y avait 959 étudiants répartis sur les études de Pharmacie pour l'année 2025/2026. Pour cette année 2026/2027, on compte actuellement 800 étudiants.

Monsieur le Doyen-Directeur explique que ce nombre peut être expliqué, à cette période de l'année, par les inscriptions universitaires encore non remplies des étudiants et les inscriptions toujours actives des étudiants en fin du cursus des études de Pharmacie de cycle court qui n'ont pas encore soutenu leur thèse.

Il souligne qu'il y a une baisse du nombre d'étudiants entre la première et la deuxième année d'étude en raison de quelques abandons.

En ce qui concerne le DES de Biologie médicale et DES de Pharmacie hospitalière, même si les chiffres peuvent paraître bas, toutes les inscriptions ne sont pas encore réalisées pour les premières années et pour les renouvellements.

Monsieur le Doyen-Directeur estime cependant que l'UR comptera une centaine d'étudiants par année, soit 1000 étudiants pour l'année 2026/2027.

Pour ce qui est des DU Ingénieurs, la Licence Professionnelle et le Master Sciences du Médicament, le Master Produits Santé Innovants ainsi que le Master Qualité des Produits de Santé, les effectifs se maintiennent entre cette année et l'année dernière.

Il est à noter que, pour la rentrée DFGSP2, sur les 100 places disponibles, 5% sont réservées aux étudiants qui demandent une passerelle. Cependant, face à la demande plus limitée des étudiants issus de PASS et LAS, la part de place des étudiants en passerelles a augmenté à 10% ces deux dernières années. Monsieur le Doyen-Directeur souligne que les étudiants en Master qui choisissent la passerelle pour Pharmacie conservent leur moyenne de Master voire l'augmentent. Quelques défections des candidats issus de la passerelle sont cependant à noter.

A compter de cette année, le choix a été fait de faire entrer les étudiants issus de Master qui demandent la passerelle pour Pharmacie directement en troisième année (DFGSP3), contre une entrée en deuxième année (DFGSP2) seulement les années précédentes. Pour les Préparateurs en Pharmacie, l'entrée se maintient en deuxième année (DFGSP2).

Quelques redoublements sont à déplorer en deuxième et troisième année.

Monsieur le Doyen-Directeur mentionne qu'il serait intéressant d'aborder la réussite des étudiants par année dans un prochain conseil.

Une discussion est ouverte sur la motivation des étudiants en Pharmacie qui choisissent parfois cette filière par défaut, ainsi que sur l'effet qu'aura la réforme LPS sur les effectifs des étudiants, car il ne sera plus question de vœux comme auparavant.

Concernant la communication de la filière Pharmacie auprès des lycées, Monsieur le Doyen-Directeur insiste sur le fait que l'UFR se doit d'aller dans les lycées expliquer et présenter la filière afin d'informer les futurs étudiants potentiels.

Madame Caroline DECOMBAT exprime le souhait de réaliser une étude auprès des étudiants concernant la communication de la filière dans les lycées, suite aux retours de ses étudiants qui témoignent que personne n'est intervenu pour présenter la filière de Pharmacie.

Monsieur le Doyen-Directeur appuie le témoignage de Madame Caroline DECOMBAT et précise qu'il a également eu un retour similaire d'une étudiante.

1.3. Campagne des moyens RH 2027

Monsieur le Doyen-Directeur expose les moyens RH pour 2027.

L'université compte 74 enseignants, 25 Rang A, 42 HDR et 15 HU. Monsieur le Doyen-Directeur met en avant les efforts du précédent Doyen-Directeur-Directeur, Madame Christiane FORESTIER, qui a œuvré pour augmenter le nombre de personnels HU.

La parité est atteinte voire même dépassée car on compte 49 femmes, soit 66.2% des effectifs. Toutes les disciplines sont représentées.

Du côté de l'enseignement de la Parasitologie, l'UFR ne possède plus d'enseignant pour enseigner cette matière (Pr Valérie LIVRELLI en mobilité). Jusqu'à l'année dernière, l'UFR faisait appel à des enseignants d'autres facultés afin d'assurer le cours. A partir de cette année, c'est la Professeure Céline NOURRISSON, PU-PH en Parasitologie à l'UFR de Médecine, qui assurera les cours de Parasitologie pour l'UFR de Pharmacie. Le Professeur Philippe POIRIER, PU-PH et chef de service de parasitologie au CHU participera également aux enseignements.

On compte cette année : 6 PU-PH, 6 MCU-PH, 1 PHU et 2 AHU.

Au 1^{er} septembre 2026, l'UFR a accueilli Monsieur Julien DELMAS (anciennement MCU-PH), PU-PH en Bactériologie, qui prend la suite de Madame Christiane FORESTIER sur les enseignements de Bactériologie, ainsi que Monsieur Yoann LE BASLE (anciennement PHU), MCU-PH en Pharmacie clinique et biotechnique. Monsieur le Doyen-Directeur exprime sa satisfaction d'accueillir Messieurs DELMAS et LE BASLE pour cette nouvelle année.

Pas de changement pour les postes contractuels PHU et AHU cette année : Monsieur Joévin BESOMBES, PHU en Hématologie, Madame Marion BARRIEU, AHU en Pharmacie clinique et biotechniques et Madame Ophélie PERRUCHE, AHU en Virologie.

Concernant les mono-appartenant, on compte 59 personnes dont 17 Professeurs, 34 Maître de Conférences, 2 ATER, 2 PAST, 3 MAST et un enseignant d'anglais.

Madame Edwige WALMACQ, anciennement PRAG en anglais a quitté l'UFR au 31 août 2026, Madame Mary MC QUIGG, contractuelle, la remplace.

Enfin, Monsieur le Doyen-Directeur félicite Monsieur Emmanuel MOREAU, lauréat dans la section CNU 86, pour son repyramidage en tant que Professeur des Universités.

1.4. Retour rapport HCERES

Monsieur le Doyen-Directeur présente le contexte du rapport HCERES. L'UCA sort d'une phase expérimentale qui donne lieu à un rapport définitif qui sera disponible fin septembre. Madame la Directrice administrative précise qu'il est en cours d'analyse.

Le bilan a été effectué au sein de l'ISVSAE et l'avis global est favorable. Le rapport souligne que l'UCA a eu la capacité de fédérer le site et que la structuration du site clermontois de l'UCA est satisfaisante.

Monsieur le Doyen-Directeur expose les points d'amélioration soulevés par le rapport.

Pour commencer, le positionnement des instituts et la subsidiarité au sein de l'Institut sur le volet recherche. Ce sujet était un objet de discussion l'année dernière, un choix a été fait entre le maintien de l'Institut composé de quatre UFR et la création d'un Institut santé. Finalement, le choix a été de rester sur le système précédent avec la Science de la Vie.

Pour rappel, pour l'année 2025/2026, le Bureau de l'Institut a élu une nouvelle Directrice d'Institut, Madame Anne FOGLI, MCU-PH en Biochimie à l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Monsieur le Doyen-Directeur exprime le souhait que le fonctionnement de l'Institut soit bien assis et qu'ils puissent continuer à travailler ensemble.

Les sujets du positionnement des CIR, de l'articulation formation/recherche ainsi que du rayonnement international ont également été soulevés. Monsieur le Doyen-Directeur argumente que l'UCA est une université de taille moyenne et qu'il peut y avoir des difficultés à percer à l'international.

Pour terminer, le rapport aborde le sujet de la vie étudiante et notamment des inégalités territoriales. Monsieur le Doyen-Directeur avance le fait que notre région est vaste avec des zones reculées et qu'il peut effectivement y avoir des difficultés à toucher toutes les zones.

II. Points pédagogiques

2.1 Règles de classement PASS/LAS

Monsieur le Doyen-Directeur rappelle que, pour cette année 2026/2027, il a été proposé autour du site clermontois de reconduire à l'identique les règles de classement PASS/LAS de 2025/2026, en considération de l'évolution vers la LPS pour 2027/2028.

2.2 Réformes LPS

Monsieur le Doyen-Directeur explique les implications de la réforme LPS (Licence Portail Santé).

La licence sera composée de trois blocs : Bloc santé, Bloc disciplinaire (mention de licence), Bloc transversal.

Initialement, la licence devait intégrer les Kinésithérapeutes, cependant à Clermont-Ferrand ces derniers ont un parcours spécifique et le souhait a été de rester détachés. Ils auront deux ans pour évoluer.

Il est indispensable que les modalités de la LPS soient finalisées pour novembre 2026 pour le paramétrage de ParcoursSup afin que les candidats puissent s'inscrire pour la rentrée 2027/2028.

Pour l'inscription, les candidats feront le choix de la LPS puis feront des sous-vœux de la mention de licence qu'ils souhaitent suivre. Il faut au moins 4 mentions différentes au sein d'au moins 2 domaines différents. Un maximum de 30% des places seront ouvertes par mention de Licence.

Le volume d'ECTS prévu serait de 27 crédits pour le Bloc Santé, 24 crédits pour le Bloc disciplinaire, 9 crédits en anglais, UE RSE et Présentation des métiers de la Santé.

Pour la répartition annuelle, le choix a été fait de maintenir un équilibre entre les Blocs pour le premier semestre, puis de mettre l'accent sur le Bloc Santé au deuxième semestre. Cependant, il faut rester vigilants quant à la chronologie des UE du bloc santé et dans les mentions de licence pour éviter les redondances de matières.

Certains changements ont été apportés dans les mentions de licence en LPS. Les étudiants n'auront plus de Droit mais pourront choisir Sciences pour l'Ingénieur et Lettres Sciences du Langage. La chimie et la biologie seront particulièrement mises en avant, ainsi que la psychologie.

Il est possible de redoubler en LPS, seulement si l'étudiant a validé 70% des crédits du Bloc Santé et du Bloc Disciplinaire. Pour son redoublement, l'étudiant ne sera plus en LPS mais dans la Licence de sa mention et il pourra candidater en santé qu'en 2^{ème} année de licence validée. Les autres étudiants non autorisés à redoubler ne pourront plus rentrer en santé via la LPS, mais seulement via la passerelle.

Monsieur Paul-Olivier ROUZAIER interroge sur la cohabitation des systèmes de LPS et de LAS ainsi que sur le maintien des enseignements.

Madame la Directrice administrative répond que pendant les années de transition, les étudiants gardent le bénéfice de la réforme dans laquelle ils étaient : ceux qui passent en LAS et qui n'ont pas utilisés leurs chances termineront avec les mêmes dispositifs au fur et à mesure. Quant aux enseignements, la décision n'a pas encore été prise, cependant le sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion COPIL.

Monsieur le Doyen-Directeur expose la demande d'accès spécifique à la filière Pharmacie exprimée par les Doyen-Directeurs de Pharmacie. La volonté est d'attribuer 20% des places de LPS à la filière de pharmacie dès la première année pour les étudiants qui souhaiteraient se positionner uniquement sur la filière Pharmacie. Les étudiants qui entreraient dans cette filière auront jusqu'à octobre pour confirmer leur choix de rester en Pharmacie.

Monsieur le Doyen-Directeur exprime son scepticisme face à cette demande notamment par crainte d'une baisse du niveau des étudiants entrant en Pharmacie et de l'envoi d'un message implicite de mise à l'écart de la filière de Pharmacie, dans un contexte où les études de Santé se rassemblent de plus en plus. L'UFR de Pharmacie a fait le choix de ne pas mettre en œuvre ce dispositif pour 2027/2028. Face aux résultats des deux ans d'expérimentation de ce système dans les autres universités, il sera possible de revenir sur cette décision pour les années suivantes. Un temps d'échange a lieu entre certains membres du Conseil sur la possibilité que cet accès spécifique attire plus d'étudiants motivés pour faire des études de Pharmacie.

En ce qui concerne les règles de classement LPS, les étudiants seront classés par décile. Le premier groupe d'étudiants qui pourra choisir sera composé des 10% des meilleurs étudiants de chacune des mentions de licence sur leurs notes globales (Santé et Disciplinaire) puis avec un interclassement sur leurs notes du Bloc Santé.

Une discussion est ouverte entre certains membres du Conseil sur les dérives du classement selon les mentions de licence.

Monsieur Paul-Olivier ROUZAIER soulève la question de la capacité de 120 étudiants en Eco/Gestion via la LPS. Monsieur le Doyen-Directeur répond qu'on retrouve dans les capacités d'accueil la continuité de ce que les étudiants choisissaient en PASS/LAS.

Madame la Directrice Administrative confirme que ces chiffres ont été validés par les Directeurs de composantes concernées.

S'ensuit une présentation des modalités de classement des étudiants en deuxième année de LPS. Les étudiants qui auront validés leurs deuxièmes années seront « *interclassés par la note obtenue au bloc santé, validée à au moins 10 sur 20 et obtenue **en première année de « licence portail santé** ».*

Monsieur le Doyen-Directeur continue sur le contenu des enseignements de LPS qui seront mis en place l'année prochaine. Il insiste sur l'importance des changements à effectuer dans les matières de DFGSP2 pour éviter les redondances avec la première année de LPS.

Concernant les conditions et les modalités d'admission aux filières MMOP, 80% des places sont proposées à des étudiants à l'issue de la première année de licence et au moins 20% des places sont proposées à des étudiants à l'issue de la deuxième année.

La procédure passerelles permet un accès direct en deuxième ou troisième année de Pharmacie. Pour une capacité d'accueil de 100 places, 5 places sont réservées à cette procédure, soit 5% des places ouvertes. Chaque année, une présélection est réalisée à hauteur du double du nombre de places offertes, et 10 candidats sont ainsi auditionnés, parmi lesquels 5 sont finalement admis. Toutefois, depuis quelques années, l'Université peut porter cette capacité jusqu'à 10% de l'effectif total, soit un doublement des places disponibles en passerelles. Cette possibilité permet ainsi d'admettre jusqu'à 10 étudiants par la procédure passerelles, sur un effectif global de 100 places en Pharmacie.

2.3 Bilan devenir des étudiants (enquête OFDE)

Monsieur le Doyen-Directeur présente les résultats de l'enquête de l'Observation de Formation et de Devenir des Étudiants (OFDE), piloté par l'UCA.

Il s'agit des résultats de décembre 2025 sur le cycle 3^{ème} cycle validé en 2021/2022 et 2022/2023.

Il y a eu 125 répondants à l'enquête sur 178 diplômés enquêtés, soit 70,2% de participation.

Une majorité des diplômés restent en Auvergne-Rhône-Alpes (58%) ou dans des régions limitrophes.

Madame Valérie WEBER précise que cette enquête est disponible sur le site de l'UFR et qu'elle a également été réalisée par filière.

2.4 Modification du calendrier universitaire

Madame Valérie WEBER présente les modifications du calendrier universitaire pour l'année 2026/2027.

Suite à la volonté des étudiants, cette année, les examens des UE de pré-orientation de DFGSP3 auront lieu le 9 décembre 2026.

Concernant les DFASP2 Officine, l'examen de mycologie aura lieu le 13 novembre 2026.

Les modifications du calendrier universitaire 2026/2027 sont soumises au vote du Conseil et approuvées à l'unanimité.

2.5 Liste des pharmaciens conseillers de stage 2026/2027

Monsieur le Doyen-Directeur-Directeur présente la liste des Pharmaciens Conseillers de stage pour l'année 2026/2027.

Il explique qu'en partenariat avec l'Association des Maîtres de Stage Auvergne, les pharmaciens habilités auront pour mission d'effectuer la visite des 70 pharmacies qui ont fait une demande d'agrément sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes afin d'accueillir en stage des étudiants en DES Pharmacie officinale.

Ces officines seront visitées avant la fin de l'année 2026.

Monsieur le Doyen-Directeur les remercie pour leur travail.

La proposition de liste est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

III. Informations et questions diverses

3.1 Renouvellement AHU Madame BARRIEU et Madame PERRUCHE

Monsieur le Directeur-Directeur annonce le renouvellement des deux AHU de l'UFR de Pharmacie :

- Madame Marion BARRIEU, anciennement interne en Pharmacie Hospitalière, actuellement AHU en Pharmacie Clinique.
- Madame Ophélie PERRUCHE, anciennement en DES de Biologie Médicale, actuellement AHU en Virologie.

3.2 Calendrier des séances

Monsieur le Doyen-Directeur présente le calendrier des séances définitif pour l'année 2026/2027 :

- **Mercredi 28 octobre 2026**, 10h à 12h, Salle des Actes
- **Jeudi 3 décembre 2026**, 10h à 12h, Salle des Actes
- **Mercredi 27 janvier 2027**, 10h à 12h, Salle des Actes
- **Mercredi 17 mars 2027**, 10h à 12h, Salle des Actes
- **Mercredi 26 mai 2027**, 10h à 12h, Salle des Actes
- **Mercredi 23 juin 2027**, 10h à 12h, Salle des Actes

Suite à un conflit d'agenda avec les stages effectués par les étudiants en novembre, le Conseil de l'UFR de Pharmacie initialement prévu le mercredi 25 novembre 2026 a été déplacé au jeudi 3 décembre 2026 de 10h à 12h, à la volonté générale.

Monsieur Paul-Olivier ROUZAIER aborde le sujet des créneaux d'1h30 mis en place pour les deuxièmes et troisièmes années suite à une demande lors du Conseil de Perfectionnement. Il précise que cela ne le touche pas à titre personnel. Cependant, cela a bouleversé l'emploi du temps des étudiants ainsi que la chronologie de son intervention. En avançant le début de ses cours, les élèves n'ont pas encore abordé les notions fondamentales nécessaires à ses enseignements, ce qui pose un problème chronologique sur les apprentissages. De plus, lorsqu'un cours accueille plusieurs intervenants, les créneaux d'1h30 semblent être trop courts.

Madame Valérie WEBER rappelle qu'il n'y a pas d'obligation d'effectuer des cours d'1h30 et que si le besoin se fait sentir, des créneaux de 2h peuvent être demandés. La demande de réduction des créneaux de cours de 2h à 1h30 a été faite en partie pour s'aligner sur les créneaux de cours sur le site des Cézeaux.

Madame la Directrice Administrative évoque la future demande de décalage des horaires des cours pour régulariser les flux d'étudiants à la Cafétéria du CROUS, face à la difficulté des employés de gérer l'augmentation importante de la fréquentation de la cafétéria de Durant.

Monsieur le Doyen-Directeur remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur participation et leur attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h29.

David BALAYSSAC

Doyen-Directeur

